



Procès-verbal de la séance du Conseil de l'Université
Jeudi 4 octobre 2012, 16h15, auditoire 410, Amphimax, Dorigny

Début de la séance 16h23

- Présidence :** M. Boris Vejdosky
- Direction :** M. Dominique Arlettaz, Recteur
Mme Danielle Chaperon, vice-rectrice
M. Benoît Frund, Vice-recteur
Mme Franciska Krings, vice-rectrice
M. Marc de Perrot, Secrétaire général
- Doyens :** Mme B. Desvergne, Doyenne FBM
M. F. Ohi, Doyen SSP
M. T. von Ungern-Sternberg, Doyen HEC

Membres présents :

Mme Claire Clivaz - M. Kevin Bonzon - Mme Véronique Boillet - M. Michael Hahn - M. David Boulaz - M. Brian Favre - Mme Rebecca Joly - Mme Ute Heidmann - Mme Agnieszka Soltysik Monnet - M. Hans-Georg Von Arburg - Mme Mélanie Glayre - Mme Christiane Moro - M. Pascal Roman - M. Jacques-Antoine Gauthier - M. Jean-Pierre Müller - M. Antonin Chevalley - M. John Antonakis - M. Jean-Claude Usunier - M. Alessandro Villa - Mme Annette Harms - Mme Corinne Delapierre - M. Joël Gashaza - M. Torsten Vennemann - Mme Céline Rozenblat - M. Kevin Schweizer - M. Alexandre Roulin - M. Jean-Marc Joseph - Mme Carine Carvalho

Excusés :

M. Jacques Lanarès, Vice-recteur - M. Philippe Moreillon, Vice-recteur - M. François Rosset, Doyen Lettres - M. Jean Ruegg, Doyen FGSE
M. Romain Bionda - M. Andrea Coduri - Mme Sabrina Damiani - Mme Mette Berger - Mme Isabelle Decosterd - Mme Nicole Vouilloz - Mme Elisabeth Lamont-Hoffman

Absents :

Mme Laura Bernardi - Mme Nathalie Chèvre - M. Winship Herr - Mme Brigida Rusconi

Ordre du jour

1. Accueil et bienvenue du Président
2. Formalités
 - Désignation des scrutateurs
 - Adoption de l'ordre du jour
 - Adoption du procès-verbal du 24 mai 2012
3. Communications du Bureau
4. Communications de la Direction
5. Communications des Commissions
6. Discussion et vote sur l'opportunité de filmer les séances du Conseil



7. Résultats des groupes de travail sur le RGE
 - Multiplication des évaluations
 - Sessions d'examens et sessions d'examens partielles
8. Composition d'un groupe de travail sur le RGE suite à la résolution HEC en vue d'une modification de l'article 29
9. Divers et interpellations

1. Accueil et bienvenue du Président

Le Président souhaite la bienvenue aux nouveaux membres et remercie ceux qui ont quitté le Conseil. Le quorum est atteint.

2. Formalités

- **Désignation des scrutateurs**

M. J. Antonakis et M. D. Boulaz sont désignés scrutateurs.

- **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité par le Conseil, tel que présenté en début de séance par le Président.

- **Adoption du procès-verbal du 24 mai 2012**

M. D. Boulaz demande qu'il soit précisé qu'il s'exprime au nom d'ASILEX et non d'ACIDUL : M. Boulaz demande que ceci soit corrigé ainsi dans le PV.

Le PV du 24 mai 2012 est adopté à l'unanimité avec cette demande de correction et avec de vifs remerciements à son auteur, M. Jean-Pierre Müller.

3. Communications du Bureau

3' Politique de communication du Conseil

Le Président souligne la création d'un blog du Conseil, qui s'inscrit dans la politique du Bureau visant à une meilleure visibilité du Conseil dans la communauté universitaire. Il remercie M. Gagnebin de sa présence au Conseil.

Un photographe était à disposition des membres du Conseil entre 12h00 et 14h00 : le site web du Conseil va présenter ses membres. Une séance de rattrapage photo sera organisée pour les absents juste avant la séance du 13 décembre. Le cas échéant, chacun pourra alors choisir d'avoir soit sa photo d'Unisciences sur le site, ou sinon un «carré gris». Ces visages seront accompagnés d'une courte note autobiographique.

Au point 6 sera discutée l'opportunité de filmer les séances du Conseil pour les rendre accessibles à de plus larges cercles. Toutes ces initiatives montrent la volonté de communication et d'ouverture du Conseil.

3'' Statut Maîtres-assistants et MER à l'UNIL

La Commission législative s'est penchée sur la question du corps universitaire de notre université. Deux questions ont été abordées : le statut des maîtres-assistants et la durée de leur engagement, et le statut des MER, et leur positionnement hiérarchique et institutionnel dans l'université. Les propositions de la Commission législative seront discutées avec la Direction ou avec une partie de la Direction selon

ses disponibilités, avant d'être présentées en séance du Conseil de l'Université. Cette rencontre aura prochainement lieu.

3''' Transmission du document des groupes de travail

Le Président s'excuse du «couac» de copié-collé qui a eu lieu dans l'envoi du document. Voir point 8.

4. Communications de la Direction

4' Géopolis

Le Recteur communique que la communauté universitaire est en train de prendre possession du bâtiment Géopolis; le processus s'étalera sur un mois et demi. Le Recteur revient sur les rumeurs entourant l'entreprise Baumann, en charge de Géopolis, qui connaît des difficultés financières mais n'est pas en faillite. Le dossier est géré par le bureau des constructions à Dorigny, qui dépend directement du Conseil d'Etat. L'enseignement démarrera à Géopolis au semestre de printemps 2013.

4'' Projets de coopération et d'innovation de la CRUS

La Conférence des Recteurs des Universités Suisses (CRUS) a décidé dans sa séance du 27 septembre des projets de coopération et d'innovation, financés pour 4 ans, et qui favorisent les collaborations inter-universitaires. Deux projets ont été attribués à l'UNIL en tant que *leading house* : l'un consacré aux sciences du sport, avec transfert du centre sportif de l'Université de Genève à celle de Lausanne au 1^{er} août 2013, pour un projet en développement jusqu'à 2016. Le second se trouve dans la Faculté des géosciences et de l'environnement en partenariat avec l'EPFL pour établir un centre d'analyse des surfaces, avec deux équipements qui placeront Lausanne parmi les trois endroits au monde possédant une telle infrastructure. Une sonde sera acquise par l'UNIL avec la collaboration du FNS, d'UNIBE, de UNIGE et de l'ETHZ, et l'autre sonde sera acquise par l'EPFL.

L'UNIL est aussi associée au projet dirigé par Lucerne sur la politique et les sciences des religions, avec une implication relativement modeste de la FTSR, ainsi qu'à un projet de médecine piloté par Berne, avec les Ecoles polytechniques fédérales, et un projet sur la médecine de premier secours. Ce dernier a été rajouté par le Conseiller Fédéral Alain Berset, soucieux de mettre l'accent de la recherche sur la recherche et l'enseignement de la médecine de premiers secours. Ces projets représentent un investissement de quelque trente millions, et l'UNIL en a une part agréable.

4''' Information sur le budget

Le budget 2013 a été adopté le 24 mai dernier par le Conseil; il se montait à 433 millions avec comme source de financement du Canton de Vaud une demande de 275,7 millions de francs. Un certain nombre de tractations ont eu lieu depuis : le Conseil d'Etat a arrêté le budget de l'UNIL et va le soumettre au Grand Conseil. La demande de l'Université a été augmentée de 400'000 francs et se monte ainsi à 276,1 millions de francs. Le budget présente toujours un excédant de charges de 4,5 millions. En l'état, il n'y a rien à modifier dans les budgets des Facultés. Entre 2012 et 2013, les subventions cantonales ont augmenté de 7,1 millions. Un texte d'une dizaine de lignes présentant ce point sera joint au procès-verbal de cette séance. Le Président remercie le Recteur pour ces bonnes nouvelles.

5. Communications des Commissions

Le Président de la Commission des finances et de gestion, M. Venneman, n'a pas de communications.

M. Joseph, Président de la Commission législative, renvoie à la communication 3'' du Président pour la dernière actualité en date; il se réjouit de la discussion du rapport avec la Direction. Le Recteur, Mme F. Krings et M. J. Lanarès participeront à cette rencontre. M. Joseph demande par ailleurs la vérification des membres de la Commission : M. Beckman est parti à la retraite; tous les membres nommés sont-ils encore au Conseil ? Le Bureau fera la vérification.

6. Discussion et vote éventuel sur l'opportunité de filmer les séances du Conseil

Le Président rappelle le désir du Bureau de rendre plus visible et participatif le travail du Conseil sur le campus.

Mme Carvalho : où ces films seraient-ils diffusés ? Le Président : sur le site du Conseil.

M. Villa : ces films seraient-ils accessibles à tout public ou seulement à la communauté universitaire ? Le point est encore à discuter. Le site du Conseil est-il assez visité ? On ne possède pas encore de statistique sur la question. Le Président souligne que si le site est peu visité, c'est peut-être parce qu'il offre encore peu de choses.

Mme Harms : il faudrait déjà commencer par mettre tous les PV sur le site du Conseil, car on en est au PV de février 2011. Le Président : Mme Fürst travaille à la mise à jour du site.

Mme Heidman : elle vient de lire une enquête sur les effets de ces podcasts filmés des séances, qui sont parfois utilisés complètement hors contexte au service d'une argumentation ou d'une autre. Pour elle, c'est un risque inutile, surtout au vu de l'investissement du travail demandé. Le Président : de nombreux parlements prennent toutefois ce risque, et ce changement correspond aux habitudes d'autres parlements.

Mme Joly : le risque de détournement d'infos est possible également dans les PV; la vidéo est un moyen de donner de la publicité positive à l'extérieur.

M. Boulaz : a-t-on chiffré le coût financier ? Il appartient à un parlement filmé communal : cela n'a pas beaucoup d'effet, mais c'est opportun, car il n'y a bientôt plus de parlement qui ne soit pas filmé. Se demande s'il faut aller jusqu'à la page Facebook.

M. D. Arlettaz : en effet, a-t-on évalué le coût financier et en ressources humaines de l'opération ?

Le Président : quant au coût, l'opération a été discutée avec UNICOM, dont le Directeur est présent aujourd'hui. Il y a diverses solutions techniques et éditoriales pour éviter les coûts, et favoriser également l'écoute des débats.

M. Boulaz : il serait important de garder en tous les cas une version longue, car qui prendrait la responsabilité de couper ?

M. Roulin : ce serait en live ou en retransmis ? Le Président : retransmis.

M. Roulin : est-ce qu'on va inhiber certaines personnes ?

Le Président renvoie la question au Conseil : ce sont des techniques «pharmakon», qui aident et empoisonnent. Cette retransmission ne serait pas une panacée, mais resterait complémentaire au blog, au PV, etc.

Le Président : cette séance a été annoncée sur la page d'accueil de l'Université; il convient de réfléchir à l'ordre des priorités. Il est important que ces moyens de visibilité soient organisés en concertation.

M. Villa : quel est exactement l'objet du vote ?

Le Président : vérifier si une majorité se dégage pour le refus, ou pour mettre en route un groupe de travail qui étudie la question et arrive avec un projet structuré devant le Conseil. C'est une question de principe.

Mme Joly : se dit déçue par les réactions contre. Elle souligne avoir ignoré l'existence du Conseil avant la fin de sa deuxième année d'études. Une vidéo est bien plus parlante qu'un PV; cela peut faire venir des personnes aux séances.

Mme Delapierre : la discussion est utile sur le fond (la visibilité), même si le vote est négatif.

Mme Soltysik : se sentait plutôt opposée à l'idée, mais est attentive aux arguments de la jeune génération. Pourrait-on faire un test sur une séance pour voir l'ampleur de la logistique, si cela a de l'effet, etc. ?

Mme Rozenblat : est en faveur des débats filmés pour rendre vivants les débats de la communauté universitaire. Pourquoi ne pas découper les vidéos par thème ?

M. Gashaza : la page web est sans doute un meilleur lieu d'interactivité avec la communauté universitaire (pourvoir lancer un débat, interpellé un membre); c'est le premier effort qui devrait être fait, et les séances filmées en un deuxième temps. La vidéo est un acte passif.

Le Président souligne la diversité des avis et le désaccord sur l'ordre des priorités. Le Bureau souhaite la simultanéité des moyens de communication.

Mme Joly : en faveur de la visibilité d'abord, c'est elle qui amènera l'interactivité.

M. Roulin : redoute pression de la caméra les personnes moins extraverties et le regard des collègues; sélection des personnes qui ont «un talent de micro».

Le Président souligne que le taux de présence des députés à l'Assemblée Nationale française augmente quand les débats sont filmés.

M. Chevalley : si certaines personnes ont peur d'être vues en vidéo, et bien qu'elles se taisent !

Mme Carvalho : propose que le vote porte sur la possibilité d'un groupe de travail; les membres du Conseil pourront-ils aussi poster des sujets sur le blog ?

Le Président : le vote sera bien oui/non sur la poursuite de l'étude du sujet; le blog est ouvert à tout membre de la communauté universitaire, dont Mme Rozenblat est modératrice du blog.

Mme Rozenblat : pour poster, il faut encore définir ensemble les modalités de ces postes; les réponses sont ouvertes à tous les membres de la communauté universitaire.

Le Président remercie Mme Rozenblat pour son travail.

M. Antonakis : à l'ordre du jour, on devait voter oui/non au film des séances.

Mme Rozenblat : un rendez-vous a déjà été fixé avec Mme Fürst pour améliorer le site du Conseil.

M. Gashaza : le groupe de travail portera-t-il seulement sur la vidéo ou sur la visibilité du Conseil ?

Le Président : les deux. La question mise au vote : est-il opportun de filmer les séances du Conseil et de former un groupe qui définirait les modalités de ce procédé technique ? Ce groupe viendrait présenter un projet devant le Conseil

M. Antonakis considère qu'il y a deux questions à voter.

M. Boulaz : on va entrer dans le procédurier, il vaut mieux rester sur une question. Voyons ce que le groupe proposera.

Le Président : La question mise au vote est la suivante : pensez-vous qu'il serait opportun de former un groupe de travail qui se penchera sur la communication du Conseil de l'UNIL avec le reste de la communauté de l'UNIL, incluant la question de la vidéo lors des séances ?

Résultat du vote : 17 voix pour; 4 voix contre; 6 abstentions.

7. Résultats des groupes de travail sur le RGE

Les deux groupes se sont réunis à plusieurs reprises; Mme D. Chaperon les présente ; ils seront mis au vote plus tard.

7' Sessions d'examens et sessions d'examens partielles

Présidé par C. Clivaz

Article 17 - Types de sessions d'examens

On distingue des sessions complètes, des sessions de rattrapage et des sessions partielles. Les examens des étudiants redoublants (qui suivent et valident une seconde fois tous les enseignements d'une année entière ou d'une semestre) peuvent être assimilés administrativement, au choix de la faculté concernée, à des examens de 1^{ère} ou de 2^{ème} tentative.

a) Une session complète concerne tous les étudiants (sans distinction) ; peuvent y être présentés les examens de 1^{ère} ou de 2^{ème} tentative.

b) Une session de rattrapage concerne tous les étudiants (sans distinction) ; peuvent y être présentés les examens de 1^{ère} ou de 2^{ème} tentative.

c) Une session partielle ne concerne qu'une partie des étudiants ou une partie des examens. Les critères de définition d'une session partielle portent sur l'un des critères suivants ou sur une combinaison de plusieurs d'entre eux:

- le numéro de la tentative (1^{ère} ou 2^{ème})
- le type d'examen
- le niveau d'études des étudiants

Les sessions d'hiver et d'été sont des sessions complètes. La session d'automne peut être une session complète, une session de rattrapage ou une session partielle. Les sessions sont définies à l'échelle d'une faculté.

Un système à deux sessions annuelles (au lieu de trois) peut être choisi par une faculté.

Le cas échéant et dans la mesure du possible, les facultés qui s'échangent des programmes d'études, définissent la session partielle de la même manière.

Le nombre et le type de sessions proposés aux étudiants d'un cursus sont décrits dans le *Règlement de faculté* ou dans le *Règlement d'études*. Les conditions de présentation

(obligation de se présenter, prérequis, etc.) des examens sont fixées et décrites dans les *Règlements d'études* et les *Plans d'études*.

Mme Chaperon rappelle la composition de la commission. La définition de la session partielle était notamment insuffisante. Le groupe voulait tenter de limiter le nombre des possibles dans les sortes de sessions, mais l'ambition a dû être limitée. Très peu a été modifié dans l'article, en fait.

Une nouveauté : «Les étudiants redoublants (qui suivent et valident une seconde fois tous les enseignements d'une année entière ou d'une semestre) peuvent être assimilés administrativement, au choix de la faculté concernée, à des examens de 1^{ère} ou de 2^{ème} tentative». La définition même de «redoublant» est une boîte de Pandore complexe.

Le groupe a tenté de limiter le nombre de critères et de les limiter aux considérations pédagogiques. Les résultats ne sont donc pas révolutionnaire, mais outre les définitions, il a pu préciser que :

- les sessions d'hiver et d'été sont des sessions complètes
- la session d'automne peut varier et est définie à l'échelle d'une faculté
- une faculté peut choisir de passer à deux sessions annuelles
- Un système à deux sessions annuelles (au lieu de trois) peut être choisi par une faculté.
- Le cas échéant et dans la mesure du possible, les facultés qui s'échangent des programmes d'études, définissent la session partielle de la même manière.

M. Boulaz : ne comprend pas cet énoncé : «les étudiants redoublants peuvent être assimilés administrativement, au choix de la faculté concernée, à des examens de 1^{ère} ou de 2^{ème} tentative». Est-ce que cela ne risque pas d'ouvrir une porte à des recours arguant qu'il ne s'agit qu'une deuxième tentative n'est qu'une première tentative et qu'il y en a donc une 3^{ème} ?

Mme Chaperon : actuellement les redoublants ne peuvent souvent passer leur examen qu'à la session de rattrapage et sont donc considérés comme une 2^{ème} tentative. Dans les Facultés où ils sont considérés comme une première tentative, ils peuvent rejoindre les sessions complètes. Le terme «administrativement» devrait sans doute être précisé.

M. Arlettaz : propose de modifier ainsi : «peuvent être assimilés pour le présent article, au choix de la Faculté concernée». Le but est qu'on comprenne bien qu'il s'agit uniquement de cet article.

M. Boulaz : on a dans ce cas une redondance : faut-il la laisser ?

Mme Chaperon : les Facultés qui considèrent que les redoublants ont fait leur première tentative ne les laissent se présenter qu'à la session de rattrapage. Cette indication est donc nécessaire. C'est au sein du groupe de travail que nous avons découvert cette particularité de certaines Faculté.

Pourquoi les sessions partielles ne sont-elles pas définies de la même manière ?

Mme Chaperon : c'est le maximum du consensus auquel le groupe a pu arriver. L'étudiant qui suit une branche principale d'une autre Faculté comme mineure dans la sienne doit se souvenir que les sessions d'examens ne fonctionnent pas de la même manière pour sa mineure. Il aurait été sympathique que les Facultés qui ont des collaborations harmonisent leurs définitions des sessions partielles : le groupe n'y est pas parvenu.

Mme Delapierre : en HEC, les étudiants malades sont considérés comme faisant la fois suivante leur première tentative.

Mme Chaperon : Il faudrait probablement faire un article pour les étudiants qui ont eu une dérogation.

M. Arlettaz : Dans la 2^{ème} partie de l'article, «Un système à deux sessions annuelles (au lieu de trois) peut être choisi par une Faculté». C'est une bonne idée, mais il faudrait dans ce cas préciser qu'il s'agit de deux sessions complètes.

M. Boulaz : il conviendrait de diviser l'article en a, b, c, par sujet, y compris les personnes malades, etc.

Mme Chaperon : Si nous ne sommes pas arrivés très loin, c'est qu'on a pesé les intérêts de chacun et qu'on est arrivé au maximum possible.

7'' Multiplication des évaluations

Présidé par A. Coduri

Article 22 - Types d'évaluation

Une évaluation est destinée à vérifier l'acquisition des connaissances et des compétences liées aux objectifs de formation attribués à une unité d'enseignement ou à un module. On distingue deux types principaux d'évaluation: les examens et les validations.

- Examens

Les *examens* se déroulent pendant les sessions et donnent lieu dans tous les cas à l'attribution d'une note. Les examens peuvent notamment être oraux ou écrits, combiner plusieurs modes d'interrogation, intégrer la vérification de l'acquisition des objectifs de formation de plusieurs enseignements (examen intégratif).

- Validations

Les *validations* s'effectuent pendant les périodes de cours et ne donnent pas forcément lieu à une note (évaluation formative, acquis/non acquis, etc.). Les validations peuvent notamment être obtenues suite à un contrôle continu, un travail personnel ou de groupe oral ou écrit. Un test unique (entretien oral ou épreuve écrite effectuée sous surveillance pendant une durée limitée) portant sur l'ensemble de la matière d'une unité d'enseignement ne peut avoir lieu pendant un semestre. En effet, un test unique ne peut être considéré comme un contrôle continu, mais bien plutôt comme un examen.

Mme Chaperon rappelle la composition du groupe, qui s'est réuni plusieurs fois. La définition de l'examen intégratif a été ajoutée pour qu'on comprenne de quoi il s'agit.

«Validations» : certaines facultés ont estimé que la validation personnelle pouvait être faite en groupe. «Test unique» ne peut pas être assimilé à un contrôle continu. Le tout a été négocié point à point.

Article 25 - Nombre total d'évaluations

Le nombre total des évaluations (validations et examens) liées à un cursus doit rester dans des limites raisonnables. A l'échelle d'un cursus, ces limites sont fixées entre 5 à 30 évaluations en moyenne par année (60 ECTS). Les crédits du mémoire ne sont pas inclus dans ce calcul.

Le cumul de plusieurs évaluations (validations et examens) pour un même enseignement doit être limité à 3 et justifié pédagogiquement.

Toutes les évaluations peuvent être intégratives et porter sur les connaissances et les compétences visées par plusieurs unités d'enseignement ou apprentissages en autonomie. En cas de troisième évaluation, celle-ci doit être intégrative.

Mme Chaperon souligne que pour cet article, il a fallu négocier ce qui se tenait derrière l'expression «limites raisonnables». Trois réponses ont été données : un nombre par année (le groupe a pris les minimum et le maximum actuels) ; un nombre par crédit; une limite proposée sur la nature de la 3^{ème} évaluation. Il y aura sans doute débat entre nous sur ces questions.

M. Boulaz : La Faculté de Droit impose à ses étudiants de 2^{ème} et 3^{ème} années de faire un séminaire dans une branche de leur choix qui ne vaut pas crédit. Serions-nous ici dans le cas de «deux évaluations pour un même cours» ?

Mme Chaperon : exactement. La syntaxe du passage pourrait être améliorée.

M. Boulaz : Et qu'en est-il exactement de la notion d'«examen intégratif» ?

Mme Chaperon : Ce type d'examen n'existe pas en droit ; c'est un examen qui cumule l'évaluation sur plusieurs unités d'enseignements pour voir si l'étudiant est capable de faire des liens.

M. Roman : propose d'enlever «plutôt» pour le remplacer par «comme un examen».

Mme Chaperon : en effet, il s'agit d'une trace d'oralité.

M. Arlettaz : n'est pas sûr de savoir ce qu'est un «nombre total» : il préférerait dire simplement le «nombre».

Article 25 bis - Cohérence et répartition des évaluations

Les responsables d'un programme ou d'un cursus veillent à la cohérence des types et des modalités d'évaluation, à leur variété comme à leur complémentarité, notamment lorsque plusieurs évaluations portent sur des objectifs de formation identiques. Ils veillent également à une bonne répartition des délais de remise des travaux et des dates de présentation aux évaluations orales ou écrites.

Les décanats sont responsables de cette cohérence et de cette répartition. Ils peuvent déléguer cette compétence à l'organe de leur choix.

Mme Chaperon : il s'agit là d'un nouvel article concernant la cohérence et la répartition des évaluations, suite là aussi à des débats animés. C'est une façon d'attirer l'attention sur la cohérence de la diversité des différentes évaluations auxquelles sont soumis les étudiants. Cet article tente aussi d'éviter l'écueil du cumul des évaluations de fin de semestre.

M. von Ungern-Sternberg : pourquoi est-ce qu'on a une fois «compétence» et une fois «responsabilité» ? Est-ce la même chose ?

Mme Chaperon : la tâche peut-être confiée à un organe, mais les décanats restent responsables. Il y a sans doute une meilleure formulation à trouver. La Direction et les Décanats travaillent dans un rapport de confiance.

Au cours de ses débats, le groupe de travail sur les évaluations s'est rendu compte d'un nouveau problème et fait la proposition suivante : «Le GT suggère au Conseil de l'UNIL de confier à un nouveau GT une réflexion sur les questions relatives aux conditions de réussite et au calcul des résultats». Ce travail pourrait permettre d'obtenir quelques définitions plus précises.

M. Boulaz : la montagne va peut-être accoucher d'une souris, mais ce sera utile. Ce serait bien que le groupe s'exprime sur l'annotation tout court.

Mme Joly : considère également que c'est une excellente idée, car cette question a failli mettre en échec un cursus commun en master entre droit et HEC.

Mme Chaperon: on croise aussi ce problème dans le dialogue avec d'autres universités, mais accordons au moins déjà nos violons à l'interne !

M. Villa : M. Dufresne est intéressé à faire partie de ce groupe de travail.

La proposition est mise au vote et acceptée par 23 voix pour et 2 abstentions.

8. Composition d'un groupe de travail sur le RGE suite à la résolution HEC en vue d'une modification de l'article 29

Mme Chaperon rappelle que le Conseil de l'UNIL a accepté d'entrer en matière sur la demande de révision de l'article 29 à la demande de la Faculté des HEC. Un groupe de travail va être constitué, HEC souhaitera peut-être y avoir plus de délégués.

Le Président : on va en effet repartir de la liste des membres du groupe sur les évaluations, après avoir été consultés, en dialogue avec les décanats.

M. von Ungern-Sternberg propose Mme Harms, en plus de M. Dufresne.

Le Président demande que les gens intéressés veuillent bien contacter le bureau.

M. Boulaz : Mme Bergman devrait faire partie du groupe; il se propose pour la remplacer si elle ne devait pas être disponible.

Mme Delapierre : M. Dufresne va sans doute remplacer Mme van Ackere.

Le Président : le Bureau va se mettre au travail pour cette composition.

9. Divers et interpellations

M. Boulaz : signale que la politique n'est toujours pas claire quant à la possibilité de faire appel à qui on veut pour organiser un apéritif, or deux collègues viennent de se le faire interdire.

M. Arlettaz : les apéritifs privés sont permis, mais pas l'appel à un traiteur externe ; ce point va bientôt être mis par écrit.

M. Boulaz : il n'y a souvent pas assez de place pour les étudiants qui amènent leur pique-nique, pratique interdite par le restaurateur à la Banane.

M. Arlettaz : la Direction est au courant et discute avec la FAE. Le manque de place explique cet état de fait. La Direction travaille à instaurer une zone à pique-nique.

Le Président clôt la séance et invite le Conseil à partager l'apéritif à la sortie.

Séance du Conseil close à 18h08.

Procès-verbal : Mme Claire Clivaz

Lausanne, le 4 octobre 2012